



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tourisme : budget

Question écrite n° 63563

Texte de la question

M Jean-Paul Virapoulle demande à M le ministre délégué au tourisme de lui indiquer pour quels motifs et argumentations les crédits de son ministère en faveur des DOM passent de 4,112 MF en 1992 à 1,793 MF en 1993 (soit une baisse de 56,4 p 100), selon l'état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux départements et aux collectivités territoriales d'outre-mer tel qu'annexe au projet de loi de finances pour 1993.

Texte de la réponse

Reponse. - Le montant de 1,793 million de francs auquel se réfère la question de l'honorable parlementaire concerne les crédits de personnel et de fonctionnement des délégations régionales au tourisme des DOM, tels qu'annexes au projet de loi de finances pour 1993. La différence constatée entre cette dotation et le montant correspondant de 1992, arrêté à 4,112 millions de francs, tient au fait que cette dernière évaluation contenait, outre les crédits de fonctionnement, les crédits d'intervention du ministère du tourisme, au titre de subventions et de soutien aux actions programmées dans les contrats de plan. Pour 1993, si l'on ajoute à la dotation indiquée de 1,793 million de francs les crédits d'interventions consacrés par le ministère du tourisme aux DOM, on obtient un total de 4,047 millions de francs, montant dont l'évolution correspond sensiblement à celle du budget du ministère.

Données clés

Auteur : [M. Virapoulle Jean-Paul](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63563

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4975